Rectorat – DRH
Division des Etablissements
d'Enseignement Privés

ANNEXE IV

Rentrée scolaire 2018

ATTESTATION CONTRACTUEL HORS ACADEMIE

MOUVEMENT 2018

Les maîtres contractuels définitifs affectés en 2017/2018 dans une académie autre que celle de Montpellier doivent impérativement joindre à leur dossier le type d'attestation qui suit, délivrée par le chef d'établissement de l'académie d'origine.

Je soussigné (Nom, Prénom) :
directeur de (Etablissement) :
atteste que le service horaire de (Nom et prénom du candidat) :
contractuel définitif, a bien été déclaré susceptible d'être vacant et publié par le Rectorat de l'Académie de :
Sous le numéro :
Observations éventuelles :

Fait à :	Signature du directeur et cachet de l'établissement :
Le :	